

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	11	
- qui ont pris part à la séance :	08	
- votants	09 (dont 1 pouvoir)	
Date de convocation : 03/12/2021		Date d'affichage : 03/12/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf décembre deux mil vingt un à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle — RENARD Brigitte
 Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
 VERNERET Jacques

Absent excusé : Mr ALINS Franck donne pouvoir à Mr CHARPENEL Aurélien

Absents non excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe – Mr DI BENEDETTO Vincent

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : TARIFS 2022 REDEVANCES EAU POTABLE (au 01/01/2022)

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 04 novembre 2020 qui fixait les tarifs des redevances eau à compter du 1^{er} janvier 2021. Le Conseil Municipal avait décidé de facturer le coût du m3 d'eau à 1,09 €.

La redevance pour pollution domestique reversée à l'Agence de l'Eau est identique à 2022.

Le Maire rappelle que l'eau potable est l'une des principales richesses environnementales de la commune et qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau il faut que le M3 soit d'au moins 1 € le m3 hors taxe de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE pour 2022 D'AUGMENTER** le tarif énuméré lors de la délibération du 04 novembre 2020, concernant uniquement le M3 d'eau :

REDEVANCES EAU	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Terme fixe annuel EAU	65,00 €	65,00 €
Terme fixe annuel compteur eau potable 5 m3	105,00 €	105,00 €
Terme fixe annuel EAU par logement supplémentaire	55,00 €	55,00 €
M3 EAU	1,09 €	1,38 €
	Arrondi de 1,0883	Arrondi de 1,3783
- M3 eau (pour la commune)	0,71 €	1,00 €
- Redevance préservation ressources (reversée à l'AE)	0,0683 €	0,0683 €
- Redevance pour pollution domestique (reversée à l'AE)	0,31 €	0,31 €

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

